

selon 1907/2006/CE, Article 31

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

Date d'impression: 23.01.2019

ETHANOL ABSOLU, SURFIN DENATURE PG EURO · Nom du produit:

· Code du produit: 2154

· Numéro d'enregistrement Voir Chapitre 3

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations

déconseillées · Emploi de la substance / de la préparation Voir annexe 1

Solvants Détergents de surface

Fabrication de produits chimiques

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur: Société CHARBONNEAUX BRABANT

TEL: 03-26-49-58-70 Société P. BRABANT TEL: 03-20-41-28-05 Société FLOURENT BRABANT TEL: 03-20-41-28-05 Société BRABANT CHIMIE TEL: 02-38-87-81-75 Société HAUGUEL Saint Ouen TEL: 01-30-37-00-04 TEL: 02-32-79-55-00 Société HAUGUEL Gonfreville

· Service chargé des renseignements: Service Sécurité de la société CHARBONNEAUX BRABANT

52 rue de Justice - Z.I. Port Sec 51100 REIMS

Tel: 03 26 49 58 70

Courriel: chimie @charbonneaux.com

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence: ORFILA téléphone: 01 45 42 59 59

SAMU: 15

POMPIERS: 18

Pour connaître la liste des médecins de garde contactez le 15.

Emergency Number 112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· Indications complémentaires: Limite de concentration spécifique: Ethanol ≥50% --> Eye Irrit.2

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

· Pictogrammes de danger

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.



GHS02

Danger

GHS07

· Mention d'avertissement

· Mentions de danger H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· Conseils de prudence P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement P280

de protection des yeux/du visage.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en

porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin

P337+P313 P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction: CO2, poudre d'extinction ou eau

pulvérisée.

(suite page 2)

Page: 1/11

Révision: 23.01.2019

FR

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 23.01.2019 Révision: 23.01.2019

Nom du produit: ETHANOL ABSOLU, SURFIN DENATURE PG EURO

(suite de la page 1)

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/

régionale/nationale/internationale.

Indications particulières concernant les dangers

pour l'homme et l'environnement:

Le produit ne possède pas, ou n'engendre pas en cours d'utilisation, d'autres propriétés dangereuses qui ne feraient pas l'objet d'une classification selon le règlement (CE)

n°1272/2008.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT:

Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.

Non applicable.

· vPvB: Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement

Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· Composants dangereux:			
CAS: 64-17-5 EINECS: 200-578-6 Numéro index: 603-002-00-5 RTECS: KQ 6300000 Reg.nr.: 01-2119457610-43-XXXX	alcool éthylique	Flam. Liq. 2, H225; ♦ Eye Irrit. 2, H319	50-100%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Numéro index: 603-117-00-0 RTECS: NT 8050000 Reg.nr.: 01-2119457558-25-XXXX	propane-2-ol	♠ Flam. Liq. 2, H225; ♦ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	≤2,5%
CAS: 78-93-3 EINECS: 201-159-0 Numéro index: 606-002-00-3 RTECS: EL 6475000 Reg.nr.: 01-2119457290-43-xxxx	METHYLETHYLCETONE	♠ Flam. Liq. 2, H225; ♦ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	≤2,5%

· Composants non dangereux: Les autres composants de ce mélange ne sont pas classés selon les critères CLP et/ou directive

67/548/CE ou sont présents dans des concentrations inférieures aux valeurs seuils Les autres composants de ce mélange ne présentent pas de valeurs limites d'exposition

professionnelle.

néant

· Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux

détergents / Étiquetage du contenu

Indications complémentaires:

Non applicable

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

· Remarques générales:

LA RAPIDITE EST ESSENTIELLE. Contacter le personnel secouriste et le service Hygiène Sécurité Environnement.

· Après inhalation: En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

En cas de malaise, recourir à un traitement médical. Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant 15 minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les

troubles persistent, consulter un médecin. Vérifier que la victime ne porte pas de verres de contact, les retirer.

Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.

Ne pas faire vomir sauf indication contraire du corps médical

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et

différés

· Après ingestion:

·SVHC

Yeux: Les liquides ou vapeurs peuvent causer une irritation des yeux.

Peau: Le produit peut causer une légère irritation cutanée en cas de contact répété ou prolongé.

Ingestion: L'ingestion peut avoir les effets suivants:

- Dépression du système nerveux central

- Nausées, vomissements

Symptômes semblables à une intoxication par des boissons alcoolisées.

Inhalation: L'inhalation de fortes concentrations peut causer une irritation passagère des voies respiratoires, des maux de têtes, des nausées.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux

immédiats et traitements particuliers

nécessaires Pas de traitement spécifique requis.

FR

(suite page 3)

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 23.01.2019 Révision: 23.01.2019

Nom du produit: ETHANOL ABSOLU, SURFIN DENATURE PG EURO

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction: CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec une mousse

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

· Produits extincteurs déconseillés pour des

raisons de sécurité:

Un jet d'eau à grand débit peut propager le feu

5.2 Dangers particuliers résultant de la

substance ou du mélange

Monoxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Les vapeurs, avec une source d'ignition, peuvent crées un embrasement instantané. Pas d'UVCE (explosion de vapeurs en milieu non-confiné)

Les eaux de ruissellement vers les égouts peut provoquer un incendie ou une explosion.

· 5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant. Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

· Autres indications

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement

de protection et procédures d'urgence

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Eviter le contact avec la peau et les yeux

NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu.

· 6.2 Précautions pour la protection de

l'environnement:

Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et

de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant, liant

universel, sciure) Laisser évaporer

Assurer une aération suffisante

Utiliser du matériel antidéflagrant · 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le

chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une

manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Porter les équipements de protection requis avant toute manipulation (voir chapitre 8)

Si possible, utiliser un système de transfert clos. Eviter la formation d'aérosols.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Les équipements appropriés pour faire face aux incendies, les déversements et les fuites doivent être facilement accessibles.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et conteneurs

de stockage:

Prévoir des sols étanches et résistant aux solvants.

Ne conserver que dans l'emballage d'origine. N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.

Les réservoirs de stockage doivent avoir une liaision équipotentielle electrique et une mise à la

terre.

Alcool ethylique:

Matières compatibles: acier inoxydable, titane, bronze, fonte, carbone, polypropylène, néoprène, nylon, céramique, verre.

Matières incompatibles: caoutchouc naturel, PVC, methyl-methacrylate plastics, polyamides, zinc, laiton, aluminium sous certaines conditions

· Indications concernant le stockage commun:

· Autres indications sur les conditions de

Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.

Stocker au frais et au sec dans des emballages bien fermés.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 4)

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2019 Révision: 23.01.2019

Nom du produit: ETHANOL ABSOLU, SURFIN DENATURE PG EURO

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7. · 8.1 Paramètres de contrôle · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail: Les autres substances ne présentent pas de valeurs limites d'exposition professionnelle. CAS: 64-17-5 alcool éthylique VME (France) Valeur momentanée: 9500 mg/m³, 5000 ppm Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 1000 ppm PEL (U.S.A.) Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 1000 ppm Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 1000 ppm REL (U.S.A.) TLV (U.S.A.) Valeur momentanée: 1880 mg/m³, 1000 ppm AGW (Allemagne) Valeur à long terme: 380 mg/m³, 200 ppm 4(II);DFG, Y CAS: 67-63-0 propane-2-ol VLEP (France) Valeur momentanée: 980 mg/m³, 400 ppm VME (France) Valeur momentanée: 980 mg/m³, 400 ppm PEL (U.S.A.) Valeur à long terme: 980 mg/m³, 400 ppm REL (U.S.A.) Valeur momentanée: 1225 mg/m³, 500 ppm Valeur à long terme: 980 mg/m³, 400 ppm Valeur momentanée: 984 mg/m³, 400 ppm TLV (U.S.A.) Valeur à long terme: 492 mg/m³, 200 ppm RFI AGW (Allemagne) Valeur à long terme: 500 mg/m³, 200 ppm 2(II);DFG, Y CAS: 78-93-3 METHYLETHYLCETONE VME (France) Valeur momentanée: 900 mg/m³, 300 ppm Valeur à long terme: 600 mg/m³, 200 ppm risque de pénétration percutanée PEL (U.S.A.) Valeur à long terme: 590 mg/m³, 200 ppm REL (U.S.A.) Valeur momentanée: 885 mg/m³, 300 ppm Valeur à long terme: 590 mg/m³, 200 ppm Valeur momentanée: 885 mg/m³, 300 ppm TLV (U.S.A.) Valeur à long terme: 590 mg/m³, 200 ppm Valeur à long terme: 600 mg/m³, 200 ppm 1(I);DFG, EU, H, Y AGW (Allemagne) ·DNEL CAS: 64-17-5 alcool éthylique DNEL (OTH) Inhalation (short term, local): 19.. mg/m3 (1000ppm) Inhalation (long term, systemic): 950 mg/m3 (500ppm) Dermal (long term, systemic): 343 mg/kgbw/day CAS: 67-63-0 propane-2-ol DNEL (CONSOMMATEURS) Long terme - effets systémiques - cutanée: 319mg/kg Long terme - effets systémiques - inhalation: 89mg/m3 Long terme - effets systémiques - oral: 26mg/kg (TRAVAILLEURS) Long terme - effets systémiques - inhalation: 203,41 ppm Long terme - effets systémiques - cutanée: 888mg/kg CAS: 78-93-3 METHYLETHYLCETONE DNEL (OTH) Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques Durée d'exposition: 1 jour Valeur: 1161 mg/kg Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques Valeur: 600 mg/m3 Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques Durée d'exposition: 1 jour Valeur: 412 mg/kg Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potantiels sur la santé: Effets chroniques Valeur: 106 mg/m3 Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Ingestion Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques Valeur: 31 mg/kg (suite page 5)

– ŕr

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2019 Révision: 23.01.2019

Nom du produit: ETHANOL ABSOLU, SURFIN DENATURE PG EURO

(suite de la page 4) ·PNFC CAS: 64-17-5 alcool éthylique PNEC (OTH) Èau douce: 096 mg/l Eau de mer: 0.79 mg/l Sédiment d'eau douce: 3.6 mg/kgdw Sédiment marin: 2.9 mg/kgdw sol: 0.63 mg/kgdw oral: 0.72 g/kg d'aliment CAS: 78-93-3 METHYLETHYLCETONE PNEC (OTH) Èau douce: 55.8 mg/l Eau de mer: 55.8 mg/l Sédiment d'eau douce: 284.74 mg/kg Sédiment marin: 287.7 mg/kg Sol: 22.5 mg/kg · Composants présentant des valeurs limites biologiques: CAS: 67-63-0 propane-2-ol BEI (U.S.A.) 40 mg/L Medium: urine Time: end of shift at end of workweek Parameter: Acetone (background, nonspecific) BGW (Allemagne) 25 mg/l Untersuchungsmaterial: Vollblut Probennahmezeitpunkt: Expositionsende bzw. Schichtende Parameter: Aceton Untersuchungsmaterial: Urin Probennahmezeitpunkt: Expositionsende bzw. Schichtende Parameter: Aceton CAS: 78-93-3 METHYLETHYLCETONE BEI (U.S.A.) 2 ma/L Medium: urine Time: end of shift Parameter: MEK BGW (Allemagne) 2 mg/l

· Remarques supplémentaires

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

Les mesures de controle appropriées pour un lieu de travail particulier dépendent de la façon dont le produit est utilisé et du potentiel d'exposition.

Si les contrôles techniques et les modes opératoires ne sont pas efficaces dans la prévention ou le contrôle de l'exposition, les équipements de protections individuels, qui donnent des résultats satisfaisants, doivent être utilisés.

· Equipement de protection individuel:

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Untersuchungsmaterial: Urin

Parameter: 2-Butanon

Probennahmezeitpunkt: Expositionsende bzw. Schichtende

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Favoriser la mise en place de mesures de protection collectives par rapport aux mesures de

protection individuelle.

Protection respiratoire: Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

En cas de risque d'exposition au delà des valeurs moyennes d'exposition, port obligatoire d'un

équipement individuel de protection respiratoire. Utiliser des appareils conformes à une norme approuvée.

· Filtre recommandé pour une utilisation

momentanée:

· Protection des mains:

Attention! Les filtres ont une durée d'utilisation limitée.



Gants de protection

Norme EN 374

Changer regulièrement les gants.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation. Il convient de tenir compte du fait que la resistance d'un gant est influencée par des facteurs tels que la température d'utilisation du produit, sa concentration, l'épaisseur du gant, le temps d'immersion. Préserver du risque chimique demande de connaître également l'ensemble des autres paramètres propres au poste de travail (risque mécanique, thermique, dextérité requise, manipulation de pièces abrasives).

Se référer aux informations sur les résistances chimiques du fabricant de chaque gant et mener un essai préalable pour déterminer si le gant est adapté aux conditions d'utilisations réelles.

· Matériau des gants Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Gants en néoprène

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ selon fabricant

Temps de pénétration du matériau des gants

Valeur pour la perméabilité: taux ≥ selon fabricant

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter. Il faut noter que la durabilité des gants de protection chimique peut être notablement

respecter. Il faut noter que la durabilité des gants de protection chimique peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré par la norme EN374 en raison des nombreux effets exterieurs spécifiques à un poste de travail.

(suite page 6)

FR

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 23.01.2019 Révision: 23.01.2019

Nom du produit: ETHANOL ABSOLU, SURFIN DENATURE PG EURO

· Protection des yeux:

· Protection du corps:

(suite de la page 5)



RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques				
9.1 Informations sur les propriétés physique Indications générales.	es et chimiques essentielles			
· Aspect:				
Forme:	Liquide			
Couleur:	Incolore			
Odeur:	Genre alcool			
· Seuil olfactif:	Information non disponible			
· valeur du pH:	Neutre			
· Changement d'état				
Point de fusion/point de congélation:	-114 °C			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: 78 ℃			
· Point d'éclair:	<23 °C			
· Température d'auto-inflammation:	425 °C			
· Température de décomposition:	Non déterminé.			
· Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.			
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.			
· Limites d'explosion:				
Inférieure:	2,5 Vol %			
Supérieure:	13,5 Vol %			
· Pression de vapeur à 20 °C:	59 hPa			
· Densité à 20 °C:	0,8 g/cm³			
· Masse volumique:	790 kg/m³			
· Solubilité dans/miscibilité avec				
l'eau:	Entièrement miscible			
	Pas ou peu miscible			
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.			
· Teneur en solvants:	100,00 %			
9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.			
· VOC (selon Directive 1999/13/CE):	800,0 g/l			

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter Chaleur / source de chaleur

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

10.5 Matières incompatibles: Les agents oxydants Acides forts

• <u>10.6 Produits de décomposition dangereux:</u> Possible en traces. La combustion génère des oxydes de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

· Toxicité aiguë:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
-------------------	--

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

CAS: 64-17-5 alcool éthylique

LD50 10.470 mg/kg (rat) (OECD401) Oral Dermique | LD50 | >2.000 mg/kg (LAPIN) (OCDE 402) Inhalatoire LC50 124,7 mg/l (rat) (OECD 403)

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

Oral LD50 5.840 mg/kg (rat) (Valeur de la littérature)

(suite page 7)

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 23.01.2019 Révision: 23.01.2019

Nom du produit: ETHANOL ABSOLU, SURFIN DENATURE PG EURO

(suite de la page 6) Dermique | LD50 | 13.900 mg/kg (rab) (Vlaeur de la littérature) Inhalatoire LC50 >25.000 mg/l (rat) CAS: 78-93-3 METHYLETHYLCETONE LD50 >2.000 mg/kg (rat) (BPL: non) (Valeur de la littérature) Dermique LD50 >2.000 mg/kg (rbt) (BPL: non) (Valeur de la littérature) · Par voie orale: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis

· Par voie cutanée: · Par inhalation:

Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis

· Effet primaire d'irritation:

· Corrosion cutanée/irritation cutanée · Lésions oculaires graves/irritation oculaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Provoque une sévère irritation des yeux

· Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Chez l'homme, l'ethanol est rapidement absorbé par voie oral ou par inhalation, distribué dans tous les tissus et les organes et rapidement métabolisé et excreté.

· Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction):

· Mutagénicité sur les cellules germinales · Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction · Toxique pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. La concentration sanguine d'Ethanol resultant de l'exposition par toute autre voie qu'une consommation orale delibérée et répétée à peu de chance d'atteindre des niveaux assocociés à des effets sur le developpement et la reproduction.

La consommation excessive de boissons alcoolisées pendant la grossesse peut être à l'origine du Syndrome d'Alcoolisation Foetale chez l'enfant, pouvant induire une réduction du poid de naissance, malformations et déficience intellectuelle. Il n'existe aucune preuve que de tels effets pourraient être causés par des expositions autres que l'ingestion directe de boissons alcoolisées.

Selon ces données: il peut être conclu d'une impossibilité d'atteindre les doses d'ethanol provoquant des effets néfastes pour la reproduction autrement que par une consommation répétée d'une grande quantité de boissons alcoolisées associée à un problème d'alcoolisme.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

•	0	cicite	aq	uat	ıque	э:

CAS: 64-17-5 alcool éthylique

CE50 (ecologique) 275 mg/l (ALGUES) (72H Chlorella vulgaris) EC10: 11.5 mg/l

Selenastrum capricornutum : EC50, 72h: 12.9 g/l - EC10: 0.44 g/l Chlamydomonas eugametos: EC50, 48h: 18 g/l - NOEC: 7.9 g/l

Aquatic algae saltwater:

Skeletonema costatum, NOEC (5 days): 3.24 g/l. 12.340 mg/l (DAPHNIES) (48H Daphnia magma)

Daphnia magma; NOEC (reporoduction, 21 days): >10 mg/l Cériodaphnia dubia: EC50, 48h: 5.012g/l; NOEC (reproduction, 10 days): 9.6 mg/l

Palaemonetes pugio NOEC (developmental, 10 days): 79 mg/l

Invertebrates saltwater:

Artemia salina: EC50, 24h: 23.9 g/l (>10g/l) Artemia salina nauplii: EC50, 48h: 857 mg/l 13.000 mg/l (POISSONS) (96H Salmo gairdneri) Pimephales promelas: 13.5, 14.2 and 15.3 g/l

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

LC50 (ecologique)

CE50 (ecologique) (statique) >10.000 mg/l (DAPHNIES) (24h)

Daphnia magma

LC50 (ecologique) (statique) 9.640 mg/l (POISSONS) (96h)

Pimephales promelas

CAS: 78-93-3 METHYLETHYLCETONE

CE50 (ecologique) (statique) >100 mg/l (ALGUES) (BPL: non) Desmodesmus subspicatus

>100 mg/l (DAPHNIES) (BPL: non) Daphnia magma

LC50 (ecologique) (statique) >100 mg/l (POISSONS) (BPL: non) Leuciscus idus

· 12.2 Persistance et dégradabilité

CAS: 64-17-5 alcool éthylique

Biodegradabilité % (OTH)

Facilement biodégradable

(suite page 8)

Page : 8/11

Fiche de données de sécurité

Le produit est aisément biodégradable.

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 23.01.2019 Révision: 23.01.2019

Nom du produit: ETHANOL ABSOLU, SURFIN DENATURE PG EURO

(suite de la page 7)

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

Biodegradabilité 98 % (OTH)

Facilement biodégradable CAS: 78-93-3 METHYLETHYLCETONE

Biodegradabilité 98 % (OTH)

Facilement biodégradable

Autres indications:

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation

CAS: 64-17-5 alcool éthylique Log Pow ≤0,35 (OTH)

CAS: 67-63-0 propane-2-ol Log Pow 0,5 (OTH)

CAS: 78-93-3 METHYLETHYLCETONE

Log Pow 0,3 (OTH)

12.4 Mobilité dans le sol Le produit est très peu absorbé par les sols ou les sédiments.

· Autres indications écologiques:

· Valeur DCO: Information non disponible · Valeur DBO5: Information non disponible

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. Indications générales:

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

· PBT: Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement

Non applicable.

· vPvB: Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement

(CE) n°1907/2006. Non applicable.

· 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Pour la manipulation des déchets, prendre les précautions définies aux chapitres 7 et 8.

Réutilisation ou recyclage lorsque c'est possible, sinon incinération selon les méthodes recommandées d'élimination.

· Emballages non nettoyés:

· Recommandation: Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le

produit.

Ne pas découper, perforer ou souder sur ou à proximité des emballage vides. Les emballages vides peuvent contenir des résidus dangereux.

Ne pas retirer l'étiquette de l'emballage tant qu'il n'est pas nettoyé. Ne pas traiter l'emballage vide comme un déchets ménager. Ne pas incinérer un emballage fermé.

· Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU

 \cdot ADR, IMDG, IATA UN1993

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (pression de vapeur à 50 °C inférieure ou égale à 110 kPa) (ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE))

·IMDG FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ETHANOL (ETHYL ALCOHOL))

FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ETHANOL)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

 \cdot ADR

 \cdot IATA



· Classe 3 (F1) Liquides inflammables.

Étiquette

· IMDG, IATA



 Class 3 Liquides inflammables

·Label

(suite page 9)

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 23.01.2019 Révision: 23.01.2019

Nom du produit: ETHANOL ABSOLU, SURFIN DENATURE PG EURO

(suite de la page 8) · 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA · 14.5 Dangers pour l'environnement: Non applicable. · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Liquides inflammables. Indice Kemler: 33 · No EMS: F-E,S-E · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable. · Indications complémentaires de transport: ·ADR · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ) Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml · Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels D/E · Limited quantities (LQ) 1L · Excepted quantities (EQ) Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (PRESSION DE VAPEUR À 50 °C INFÉRIEURE OU ÉGALE À 110 KPA) (ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE)), 3, II · "Règlement type" de l'ONU:

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

·TSCA	Loi sur le contrôle des substan	ces toxiques)

Tous les composants sont compris.

Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances

Tous les composants sont compris.

· Chinese Chemical Inventory of Existing Chemical Substances

Tous les composants sont compris.

Asutralian Inventory of Chemical Substances

Tous les composants sont compris

Canadian Domestic Substances List (DSL)

Tous les composants sont compris.

· Korean Existing Chemical Inventory Tous les composants sont compris

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

· Directive 2012/18/UE

· Catégorie SEVESO

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des

exigences relatives au seuil haut RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE

XVII

· Indications sur les restrictions de travail:

Conditions de limitation: 3

voir chapitre 2

Non concerné

5.000 t

50.000 t

Rubriques nomenclature ICPE (France): /

Respecter les réglementations nationales applicables (ICPE, Code du travail, Maladies

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Néant

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces informations ne dispensent pas l'utilisateur de contrôler le produit et n'engagent en aucun cas notre responsabilité quant à l'utilisation pour laquelle

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel

· Texte intégrale des phrases R, S, H et P

utilisées dans le document:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H319 Provoque une sévère irritation des veux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

(suite page 10)

Page : 10/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 23.01.2019 Révision: 23.01.2019

Nom du produit: ETHANOL ABSOLU, SURFIN DENATURE PG EURO

(suite de la page 9)

· Acronymes et abréviations: RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par

chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

·* Données modifiées par rapport à la version précédente

(suite page 11)

Page : 11/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2019 Révision: 23.01.2019

Nom du produit: ETHANOL ABSOLU, SURFIN DENATURE PG EURO

(suite de la page 10)

Annexe: Scénario d'exposition

· Désignation brève du scénario d'exposition Voir annexe 1.

ъ.